

Le 25 septembre 2020,

Communiqué du doyen

Depuis la rentrée, le passage des cours de présentiel en mode hybride est prévu pour la semaine du 5 octobre 2020, la semaine du 28 septembre devant permettre d'effectuer quelques essais en grandeur réelle.

Compte tenu de la confusion survenue et entretenue ces dernières vingt-quatre heures, il paraît raisonnable de suspendre une partie des enseignements de lundi prochain (et exclusivement lundi).

Ainsi sont suspendus lundi 28 septembre les cours de licence et de master 1 (à l'exception des enseignements, mutualisés ou non, des masters de Droit social et de Droit fiscal ainsi que les cours du Professeur Piedelièvre).

Les cours de capacité, les séances inaugurales et cours de masters 2 sont maintenus.